

De nombreux accidents dus au renversement ou au retournement de chariots élévateurs se produisent tous les ans en Suisse. En l'absence d'un système de retenue du conducteur, ces accidents sont souvent graves.

Les systèmes de retenue permettent de sauver des vies

Les systèmes de retenue (ceinture de sécurité, cabine, étriers latéraux) permettent de sauver des vies. C'est pourquoi ces systèmes sont obligatoires pour tous les chariots élévateurs à contrepoids et latéraux ne dépassant pas 10 tonnes de capacité de levage. Les organes de surveillance en matière de sécurité au travail (Suva, cantons, seco) contrôlent les chariots élévateurs, depuis le 1^{er} janvier 2004, au cours de leurs visites d'inspection dans les entreprises. Ils conseillent et exigent l'installation d'un système de retenue pour les chariots élévateurs non équipés.

Comme une catapulte

Les chariots élévateurs non équipés d'un système de retenue se comportent comme une catapulte lorsqu'ils se renversent: leur conducteur est projeté à l'extérieur dans la direction de chute du véhicule. S'il tente de quitter son poste de conduite, le cariste risque alors de se faire coincer sous le véhicule ou d'être heurté par la structure du toit de protection. De graves blessures peuvent en découler.

Chaque année en Suisse, de tels accidents entraînent plusieurs cas d'invalidité. On déplore presque tous les ans un accident mortel.

Ces accidents sont liés aux caractéristiques techniques des chariots élévateurs. En effet, ils sont très étroits et hauts afin



d'être très maniables et opérationnels partout, d'où une tendance à se renverser facilement. Le cariste doit tenir compte de ces caractéristiques pour garantir sa sécurité.

Les principaux facteurs de risque de renversement sont:

- excès de vitesse dans les virages (force centrifuge),
- virages avec charge levée (centre de gravité),
- état du sol (surfaces inégales),
- rampes d'accès ou quais de chargement (chutes dans le vide).

Les caristes ne sont pas toujours conscients qu'un chariot élévateur non chargé a plus de chance de se renverser dans un virage que lorsqu'il est chargé correctement.

Choix d'un système de retenue

Il faut tenir compte des besoins des caristes. Les principaux critères d'évaluation lors du choix du système de retenue sont:

- la conception ergonomique pour assurer la liberté de mouvement lors des manœuvres en marche arrière et lors de l'accès au poste de conduite,
- l'adaptation du système à la morphologie du cariste,
- l'utilisation simple et correcte,
- la fiabilité.

Il est préférable de choisir un système de retenue efficace (par exemple cabine avec portières, étriers latéraux, ceinture avec dispositif de surveillance de la fermeture).

Vous trouverez des informations complémentaires sous www.suva.ch/chariots-eleveateurs.

Réglementation

Conformément à la législation en vigueur en Suisse, tous les chariots élévateurs mis en circulation **à partir du 01.01.1997** doivent être équipés d'un système de retenue par le fabricant ou l'importateur. Si ces chariots n'en sont pas équipés, le fabricant ou l'importateur doit y remédier à ses propres frais.

En outre, la CFST vient de décider que les chariots élévateurs à contrepoids et latéraux ne dépassant pas 10 tonnes de capacité de levage et mis en circulation **avant 1997** doivent être équipés d'un système de retenue aux frais de leur propriétaire. Volontairement, la CFST n'a pas prévu de période de transition.